

DECISION DU DIRECTEUR
N° 2025-10

Objet : Attribution du marché passé en la forme d'un accord cadre à bons de commande pour la réalisation des vérifications périodiques ou ponctuelles réglementaires obligatoires (VGP, vérifications initiales, mises en service ...) des équipements et des installations techniques des différents sites d'exploitation d'eau et d'assainissement de la Régie des Eaux de Terre de Provence (stations d'épuration, postes de relevage des eaux usées, réservoirs...), ainsi que sur les sites administratifs.

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Vu l'avis de la commission MAPA réunie en séance le 09 décembre 2025 ;

Vu l'analyse des plis ;

Pour rappel les caractéristiques du marché sont :

NATURE DU MARCHÉ :	☐ Travaux ☐ Fournitures ☒ Services																		
OBJET :	Le présent marché a pour objet la réalisation des vérifications périodiques ou ponctuelles réglementaires obligatoires (VGP, vérifications initiales, mises en service ...) des équipements et des installations techniques des différents sites d'exploitation d'eau et d'assainissement de la Régie des Eaux de Terre de Provence (stations d'épuration, postes de relevage des eaux usées, réservoirs...), ainsi que sur les sites administratifs.																		
MONTANTS :	Conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, l'accord cadre est conclu seulement avec un maximum en valeur. <u>Lot n°1</u> : installations électriques et éclairage de sécurité <table border="1"> <tr> <th>Montant annuel minimum en euros HT</th><th>Montant annuel maximum en euros HT</th><th>Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT</th><th>Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT</th></tr> <tr> <td>Sans mini</td><td>25 000,00</td><td>Sans mini</td><td>100 000,00</td></tr> </table> <u>Lot n°2</u> : équipements de levage <table border="1"> <tr> <th>Montant annuel minimum en</th><th>Montant annuel maximum en</th><th>Montant annuel minimum</th><th>Montant annuel maximum reconductions</th></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT	Sans mini	25 000,00	Sans mini	100 000,00	Montant annuel minimum en	Montant annuel maximum en	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum reconductions						
Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT																
Sans mini	25 000,00	Sans mini	100 000,00																
Montant annuel minimum en	Montant annuel maximum en	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum reconductions																

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 013-878802396-20251210-2025DEC DIR10-AU

Berger Levrault

	<table><tr><td>euros HT</td><td>euros HT</td><td>reconductions comprises en euros HT</td></tr><tr><td>Sans mini</td><td>20 000,00</td><td>Sans mini 80 000,00</td></tr></table> Lot n°3 : extincteurs, équipements de détection d'incendie et trappes de désenfumage <table><tr><td>Montant annuel minimum en euros HT</td><td>Montant annuel maximum en euros HT</td><td>Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT</td><td>Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT</td></tr><tr><td>Sans mini</td><td>7 000,00</td><td>Sans mini</td><td>28 000,00</td></tr></table>	euros HT	euros HT	reconductions comprises en euros HT	Sans mini	20 000,00	Sans mini 80 000,00	Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT	Sans mini	7 000,00	Sans mini	28 000,00
euros HT	euros HT	reconductions comprises en euros HT													
Sans mini	20 000,00	Sans mini 80 000,00													
Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT												
Sans mini	7 000,00	Sans mini	28 000,00												
TECHNIQUE D'ACHAT :	Conformément aux articles R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique, le présent marché public est un accord-cadre qui sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.														
DUREE :	Pour l'ensemble des 3 lots : - Durée ferme : 1 an. - Nombre de reconductions : 3. - Durée totale reconductions comprises : 4 ans. <table><tr><td>Date prévisionnelle de début des prestations</td><td>Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)</td><td>Date de fin reconductions comprises</td></tr><tr><td>01/01/2026</td><td>31/12/2026</td><td>31/12/2029</td></tr></table> L'exécution du marché débutera à compter du 01/01/2026.	Date prévisionnelle de début des prestations	Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)	Date de fin reconductions comprises	01/01/2026	31/12/2026	31/12/2029								
Date prévisionnelle de début des prestations	Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)	Date de fin reconductions comprises													
01/01/2026	31/12/2026	31/12/2029													
CCAG DE REFERENCE :	☒ Fournitures courantes et services ☐ Travaux ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Marchés industriels ☐ Prestations intellectuelles ☐ Techniques de l'information et de la communication														
ALLOTISSEMENT :	- LOT N°1 : installations électriques et éclairage de sécurité. è Les contrôles porteront sur les installations électriques, ainsi que l'ensemble des équipements électriques soumis à contrôle réglementaire (ex. Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité – BAES). - LOT N°2 : équipements de levage. è Les contrôles porteront sur : - les appareils de levage (ex. potences, supports de potence, palans, treuils, monorails, chariots porte palan...) - les accessoires de levage (élingues...) - les équipements de levage embarqués sur véhicules. - LOT N°3 : extincteurs, équipements de détection d'incendie et trappes de désenfumage. è Les prestations concerneront :														

	- le contrôle des extincteurs mis en administratifs de la Régie des Eaux de véhicules de service - la maintenance, le remplacement, la fourniture et la pose de nouveaux extincteurs si nécessaire, - la vérification des équipements de détection d'incendie, les alarmes incendie et les trappes de désenfumage.
CODES CPV :	71631000-0 - Services d'inspection technique 71632000-7 - Services d'essais techniques

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 10/12/2025
ID : 013-878802396-20251210-2025DECDIR10-AU

DECIDE

D'attribuer le marché de réalisation des vérifications périodiques ou ponctuelles réglementaires obligatoires, des équipements et des installations techniques des différents sites d'exploitation d'eau et d'assainissement de la Régie des Eaux de Terre de Provence, ainsi que sur les sites administratifs aux candidats :

Lot 1 :

DEKRA INDUSTRIAL SAS
19 rue Stuart Mill – CS 70308
87 008 Limoges Cedex 1
N° SIRET 433 250 834 01570

Lot 2 :

Bureau Veritas Exploitation
631 chemin des Meinajaries
84 140 AVIGNON
N° SIRET 790 184 675 01753

Lot 3 :

Conseil en sécurité
240 Avenue des Maurettes
06 270 Villeneuve-Loubet
N° SIRET 481 277 424 00034

Information de la présente décision sera faite au prochain conseil d'administration.

FAIT A ST ANDIOL, le 10 décembre 2025

Le Directeur,
Charles BRUN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la REGIE, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).
L'acte peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.